



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 15796

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications exprimées par la Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés quant à l'indemnisation des victimes de l'amiante. La FNATH lui demande que soit rapidement mise en oeuvre une loi d'indemnisation des victimes de l'amiante permettant, dans le cadre de la branche AT/MP actuellement excédentaire, la reconnaissance immédiate des pathologies liées à une exposition professionnelle à l'amiante et la réparation intégrale du préjudice des victimes et de leurs ayants droit. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15796

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3343